

## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2018

« Vacances d'Été 2018 – Insolite ou Extraordinaire »

Organisé par le centre de documentation



Le concours se déroule du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Les photos des participants seront exposées au centre de documentation du 26 octobre au 20 décembre 2018.

Ce concours est organisé par le centre de documentation dans le cadre de ses missions de développement, de diffusion et de sensibilisation à la culture dans un établissement à caractère scientifique.

### THÈME

Vous avez été témoin de situations cocasses, étranges, vous avez vu des villes, des plages, des événements ou des personnages hors du commun, alors...

**Shotez les moments les plus insolites ou les plus extraordinaires de vos vacances 2018 !**

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs parmi les étudiants et le personnel de l'Ecole Centrale de Marseille.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » - un lien sera communiqué début septembre. La photo, noir et blanc ou couleur sera tirée en 21 x 30 cm. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg ».

Chaque participant s'engage à faire parvenir une photo dont il est lui-même l'auteur, et à détenir l'ensemble des droits d'exploitation liés à cette œuvre.

Les participants au concours acceptent que leur photographie soit placée sous licence Libre Créative Commons :



[Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/)

## **JURY**

Le jury sera constitué par le personnel du centre de documentation, deux représentants du Bureau Des Arts et d'un représentant du service communication.

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique, artistique, leur originalité et leur pertinence avec le thème.

## **PRIX**

Les 2 meilleures photos seront tirées en format « poster » sur toile ou plexiglass et offertes aux gagnants. Ceux-ci seront informés par mail à l'issue du jury et les résultats seront dévoilés lors de l'inauguration de l'exposition.

Toutes les photographies seront exposées dans le centre de documentation jusqu'aux 20 décembre.

## **EXCLUSIONS**

Aucune photographie contraire à la morale, aux bonnes mœurs ou qui porte atteinte à la dignité des personnes ne sera retenue.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

## **RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, le centre de documentation se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.